

Conditions de participation et Questions pratiques

Je suis un artiste ucclois mais je ne peux pas exposer chez moi. Avez-vous des lieux à disposition où je pourrais exposer dans le cadre du parcours d'artistes ?

Si vous souhaitez participer au parcours d'artistes mais que vous ne pouvez/voulez pas exposer chez vous, envoyez-nous un mail avec des informations sur votre travail (discipline, formats) et quelques photos de vos œuvres. Nous encourageons divers lieux (lieux culturels, rez-de-chaussée commerciaux vides, centres sportifs,...) à exposer dans le cadre du parcours d'artistes et en fonction des retours nous mettrons à disposition dans le courant du mois de mars une liste de contacts.

Qu'est-ce que la commune met en place au niveau de la communication ?

En amont du parcours d'artistes, nous ferons sa promotion par le biais d'une campagne d'affichage et via les canaux de communications habituels de la commune (page Facebook et site internet, Wolvendael, salles de sport, écoles, etc.).

Nous publierons un catalogue, une carte des lieux d'exposition et des affiches. Ce matériel sera mis à votre disposition dans les services de la culture des trois communes avec des éléments de signalétique au minimum 8 jours avant le lancement de cet événement.

Je ne suis pas ucclois (ni linkebeekois ni drogenbossois), puis-je exposer ?

La priorité est réservée aux artistes résidant ou ayant leur atelier dans les communes organisatrices. Si toutefois, vous êtes conviés par un artiste ucclois, vous pouvez participer à une exposition collective.

Dois-je rester ouvert tous les jours du parcours ?

A Uccle, vous avez le choix de participer au parcours d'artistes soit l'un des deux week-ends prévus (1-2 juin et 8-9-10 juin), soit les deux week-ends. Nous vous demandons de rester ouvert tous les jours du/des week-end/s choisi/s de 14 à 19h.

A Linkebeek et Drogenbos, il est demandé aux artistes de respecter les mêmes horaires le week-end du 8-9-10 juin.

Que dois-je prévoir pour mes visiteurs ?

Nous vous invitons à faire en sorte que les lieux soient accessibles facilement et à offrir un accueil sympathique et chaleureux aux visiteurs (ex : mettre de l'eau à disposition).

Un moment de rencontre est-il prévu avec les autres artistes ?

Nous prévoyons de convier tous les artistes participants à une réunion préparatoire autour du 20 mai. Par ailleurs, le lancement officiel du parcours d'artistes aura lieu le vendredi 31 mai.

Un drink de finissage sera également organisé à Drogenbos durant le mois de juin.

Vous recevrez plus d'informations à ce propos dans les semaines à venir.

Le parcours d'artistes est-il gratuit ?

Le parcours d'artistes est totalement gratuit autant pour les artistes qui exposent que pour les visiteurs.

Que faire en cas de désistement ?

Si vous devez vous désister, nous vous demandons d'en aviser le service de la Culture de votre commune pour le 19 avril au plus tard.

RGDP : que faites-vous des données que j'ai complétées dans le formulaire d'inscription ?

Nous utilisons les données collectées uniquement dans le cadre du parcours d'artistes et afin de vous contacter pendant son organisation. Elles ne seront en aucun cas transmises à des fins publicitaires ou diffusées en dehors de ce qui est demandé pour le catalogue.